

Avis publics



ORDONNANCES NUMÉROS 2021-26-055 à 2021-26-058

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 7 septembre 2021, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NUMÉRO 2021-26-055, permettant la mise à sens unique vers le nord de la 15^e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse, afin d'aménager des voies cyclables, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2021-26-056, permettant l'interdiction de la circulation des véhicules routiers, dans le tronçon de la 16^e Avenue, compris entre la rue Bélanger et la rue Saint-Zotique, à l'occasion du projet de rue-école, les 7, 14 et 21 octobre 2021, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2021-26-057, autorisant les virages en «U» aux deux approches devant le 5105, boulevard de l'Assomption, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2021-26-058, permettant la fermeture de la 26^e Avenue à la circulation des véhicules routiers, à la limite nord de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

Lesdites ordonnances sont annexées au présent avis.

Fait à Montréal, ce 9 septembre 2021.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante ; conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Publication sur le site internet de l'arrondissement en date du 9 septembre 2021.

Fait à Montréal, ce 9 septembre 2021.

Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

2021-26-055	Ordonnance établissant la mise à sens unique vers le nord de la 15^e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse ainsi que la mise en place d'une signalisation appropriée aux intersections pertinentes, afin d'aménager des voies cyclables
--------------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 7 septembre 2021, le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète:

- la mise à sens unique vers le nord de 15e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse;
 - ainsi que la mise en place d'une signalisation appropriée aux intersections pertinentes, afin d'aménager des voies cyclables.
-

2021-26-056	Ordonnance relative à l'interdiction de la circulation
--------------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 7 septembre 2021, le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. L'interdiction de la circulation des véhicules routiers, dans le tronçon de la 16^e Avenue, compris entre la rue Bélanger et la rue Saint-Zotique, à l'occasion du projet de rue-école;
 2. La modification de la signalisation en conséquence;
 3. L'interdiction prévue à l'article 1 est valable le 7, 14 et 21 octobre 2021.
-

2021-26-057	Ordonnance afin d'autoriser les virages en « U » aux 2 approches devant le 5105, boulevard de l'Assomption
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 7 septembre 2021, le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. L'autorisation des virages en «U» aux deux approches devant le 5105, boulevard de l'Assomption;
 2. La modification de la signalisation en conséquence.
-

2021-26-058	Ordonnance relative à la fermeture de la 26^e Avenue, au nord de la rue Bélanger
--------------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 7 septembre 2021, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. La fermeture de la 26^e Avenue à la circulation des véhicules routiers, à la limite nord de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
 2. La modification de la signalisation en conséquence.
-